

Arrêté du 25 juillet 2023 relatif à la composition de la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical du département de la Guyane

NOR: JUSF2321504A

La directrice territoriale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse de Guyane;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu le décret n° 2022-353 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique de l'État;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de dépouillement des résultats du vote des représentants du personnels élus au comité social d'administration pour la composition la liste des représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical départemental de Guyane.

ARRETE:

Article 1er

Sont élues représentants du personnel à la formation plénière du conseil médical du département de la Guyane les personnes suivantes :

Rang	Nom Prénom
1	Thérèse FAGE
2	Elyseenda FRANCOIS
3	Hélène RIGOBERT

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

La directrice territoriale par intérim de la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de Guyane est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cayenne, le 25 juillet 2023

Directrice territoriale par intérim

e PIDERY